



## DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 13 décembre 2019

Intervention Marie-Louise GOURDON  
Présidente du groupe socialiste et écologiste

Monsieur Le Président,  
Monsieur le président de la commission des finances,  
Chères et chers collègues,

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2020 s'inscrit dans un contexte où les Collectivités locales conduisent, avec responsabilité et malgré les contraintes, la gestion des politiques publiques qui leur sont confiées.

Cependant, cette situation présente un caractère particulièrement fragile dans un environnement législatif toujours en évolution.

S'agissant des Départements, les décisions nationales, contenues notamment dans la loi de Finances pour l'année 2020, renforcent cette inquiétude avec le transfert aux communes de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti.

En compensation, la réforme prévoit le transfert d'une quote-part de TVA aux départements. Le gouvernement a fait la promesse d'une compensation à l'euro près mais on peut s'interroger au vu des précédentes compensations, notamment celle de la taxe professionnelle.

Le Département est déjà largement dépendant des Droits de mutation, qui sont en pleine expansion mais qui peuvent malheureusement s'écrouler du jour au lendemain comme en 2008.

Demain, Il sera aussi, avec la réforme, dépendant de la dynamique de la TVA, c'est-à-dire de la consommation intérieure ou encore de la croissance économique, du niveau de vie des Français, de l'évolution du chômage, de la conjoncture internationale, voire d'un tweet de Donald Trump.

Cette disposition privera les Départements d'une ressource dynamique, qui leur serait pourtant nécessaire pour financer la hausse prévisible de leurs dépenses liées aux mesures nationales lourdes de conséquences en matière sociale.

En effet, les orientations budgétaires du Département doivent prendre en compte un facteur déterminant dans l'appréciation de la trajectoire des dépenses à caractère social : la pauvreté.

L'INSEE a rendu public le 16 octobre dernier les dernières données concernant l'évolution du taux de pauvreté en France. Selon cette étude, la proportion des personnes vivant sous le seuil de pauvreté représente aujourd'hui 14,7 % de la population. Après 3 ans de légère amélioration, ce taux se dégrade à nouveau en 2018.

Cette hausse de la pauvreté peut s'expliquer notamment par la conjugaison de certaines mesures nationales prises en 2017 qui touchent d'abord les personnes les plus en difficulté : baisse des allocations logement et réduction significative des contrats aidés.

La réforme de l'assurance chômage entrée en vigueur au 1er novembre 2019, selon laquelle il faudra avoir travaillé 6 mois sur les 24 derniers, au lieu de 4 mois sur les 28 derniers, va entraîner rapidement une perte d'allocations chômage en privant d'indemnités nombre de personnes.

En avril 2020, le nouveau mode de calcul du salaire de référence pourrait aggraver le phénomène en réduisant le montant des indemnités.

Le Département, garant des solidarités territoriales et humaines sur son territoire est directement confronté à cette dégradation de la situation sociale nationale. Dans les Alpes-Maritimes aussi, la Collectivité doit assumer financièrement une hausse de ses dépenses sociales, vous vous en faites d'ailleurs l'écho dans votre rapport.

C'est pourquoi j'en viens à poser la question de la capacité de notre collectivité à poursuivre sur le long terme ses missions dont la plus importante : la prise en charge des dépenses sociales.

Alors que le Département risque de perdre le dynamisme et la stabilité de ses recettes du fait de la réforme fiscale en cours, vous poursuivez cette année encore la réduction de 10% du taux de la taxe sur les propriétés foncières bâties après la réduction de 5% l'an dernier.

Vous entendez par cette baisse soutenir le pouvoir d'achat et améliorer le cadre de vie de tous les maralpins mais, je vous rappelle qu'ils ne sont pas tous propriétaires ou entrepreneurs. Concernant les propriétaires, j'ai fait un petit sondage autour de moi sur l'économie réalisée en 2019 suite à la baisse du taux de TFB de l'an dernier : elle fluctue de 12 € à 17 € pour l'année, soit un peu plus d'1€ par mois d'économie pour un particulier propriétaire.

Le jeu en vaut-il la chandelle, sachant qu'ainsi vous privez notre collectivité de 45 M€ de recettes qui nous auraient permis de faire face un peu plus aux besoins d'une population qui a réellement besoin du Département ?

Le jeu en vaut-il la chandelle, sachant que la part de la Taxe sur le Foncier Bâti départementale sera transférée aux communes dès 2021 ?

Pourquoi, ne pas avoir affecté ces 45 M€ à la baisse de la dette qui demeure le talon d'Achille du département, malgré les efforts réalisés ?

Ou bien pourquoi ne pas avoir affecté ces 45M€ à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de nos concitoyens? , aux collégiens ? à la dépendance ? Au handicap ?

Nous ne partageons pas cette vision de la fiscalité.

Votre rapport décline ensuite toutes les orientations du département.

Je n'en retiendrai que quelques unes,

Notamment, celles du Smart deal, et du Green deal que vous avez placés comme nouveaux piliers de votre politique et qui rassemblent transversalement un grand nombre d'actions et d'orientations.

Je tiens à dire que c'est un renouvellement assez conséquent de l'image que vous donnez au département. Et je précise qu'il ne s'agit pas que d'image, puisqu'un grand nombre d'opérations s'inscrivent sous ces deux labels.

Dans la mesure où cela n'enlève pas de moyens aux politiques sociales qui pour moi sont prioritaires, je considère que ces deux deals pourront apporter des avancées substantielles.

Je prends pour exemple l'alimentation durable et la progression du bio et du local dans les repas des cantines des collèges.

Je vous avais proposé d'intégrer cette orientation alimentation durable dans le geendeal et je vous remercie d'avoir pris ma demande en compte.

Vous avez annoncé en octobre dernier vouloir aller vers 50% de bio le plus rapidement possible, au-delà de la loi Egalim qui exige 20 % en 2020.

Je souhaite que nous réalisons le plus vite possible cet objectif qui est vivement attendu par les parents d'élèves et par les élèves, eux-mêmes, conscients de la qualité de ce qui les nourrit. Nous serions ainsi un département exemplaire et pilote.

Le collège de Mouans-Sartoux a pris les devants avec 100% de bio, d'autres collèges ont progressé vers 50% voire plus. Il faut les soutenir et les encourager encore.

C'est une question de santé publique et en même temps cela soutiendra fortement le développement de l'agriculture bio dans notre département.

Le plan anti gaspillage alimentaire que vous mettez en place est essentiel aussi. 30% de nourriture gaspillée en moyenne est un chiffre insoutenable et inadmissible. Merci d'avoir lancé cette campagne salubre et fortement éducative.

Quant au Smart deal, il est intéressant dans ses objectifs et déjà dans ses réalisations ; Nous venons de les apprécier lors des derniers événements climatiques extrêmes qui ont permis la mesure précise de l'évolution de la montée des eaux et une réactivité efficace sur le terrain. Nous apprécions que ce Smart deal soit accompagné de la mise en place d'un comité d'éthique qui permettra d'être vigilant sur l'utilisation des données personnelles.

Nous apprécions aussi la solidarité du Département avec les communes, avec les agriculteurs, avec les associations. Ce rôle de soutien s'avère toujours aussi précieux.

Je ne dirai pas grand chose sur la création de l'EPA, Établissement public administratif, destiné à soutenir et accompagner les communes ou EPCI qui en expriment le besoin.. J'attends des informations supplémentaires pour mieux en cerner les contours.

Voilà nos observations sur les orientations de 2020.

Nous les exprimons de façon nuancée et sincère dans le respect de nos convictions.